

SUICIDE D'UNE INTERNE DES ENFANTS-MALADES



Mme Longuet (Voir page 2.)

Une interne aux Enfants-Malades se suicide

Lectrice du jury d'internat, craignit-elle d'être soupçonnée de fraude ?

Un drame intime vient soudain de donner une large audience à des faits précis qui, jusqu'à ce jour, avaient retenu l'exclusive attention des milieux médicaux : Mme Longuet, interne des hôpitaux, lectrice d'épreuves au concours de l'internat, s'est suicidée. Certains, aussitôt, de lier cette fin dramatique aux fraudes récentes relevées dans le concours.

Et, s'il est certes bien imprudent et léger d'établir entre les deux événements une relation de cause à effet, sans doute demeure-t-il permis d'étudier l'un à la lumière de l'autre.

Le 13 octobre dernier s'ouvrait, à Paris, le concours de l'internat. Grande épreuve. Sujets d'élite. Une première élimination, toute naturelle, ne laisse en présence que les candidats destinés à donner aux hôpitaux les praticiens les plus autorisés. Doués et laborieux, les futurs « maîtres » attachent au succès un prix aisé à comprendre, puisque le titre d'interne offre d'incomparables facilités hospitalières, la possibilité de s'initier, aux côtés de chirurgiens réputés, à une pratique longue et délicate à acquérir ; d'une manière générale, des garanties d'avenir que justifie la rare valeur du titre.

Bien des fois, des incidents avaient été soulevés. Bien des fois on avait suspecté l'impartiale rigueur des jugements. C'est pourquoi, il y a dix ans, les épreuves écrites devinrent anonymes.

Les commentaires allèrent leur train. Des soupçons, de nouveau, furent émis. Etant donné qu'en moyenne, il y a 70 à 80 élus pour 700 à 800 candidats, on ne pouvait éliminer définitivement les rancœurs trop promptes à s'alarmer injustement...

Injustement est, par malheur, trop dire. Au concours ouvert le 13 octobre, il apparut que des fraudes avaient été commises. Pourtant, les précautions d'usage avaient été prises, et bien prises : les copies avaient été mises sous scellés après les épreuves ; les questions, choisies le matin même de l'épreuve, avaient été tirées au sort publiquement, avant le concours. Sur les copies mêmes, le nom, bien entendu, n'apparaissait pas, dissimulé de stricte manière par un papier non transparent. Et pourtant, il y eut fraude...

Alors ? Alors, comme aucun des membres des trois jurys — anatomie, médecine, chirurgie — ne doit avoir les copies sous les yeux, elles leurs sont lues, à haute voix, par un interne qualifié, dit « lecteur ». Il y a vingt « lecteurs » par jury. Pour sept cents candidats au concours dernier, chaque lecteur devait donc faire entendre trente-cinq copies. Les lecteurs se relaient. Pendant que l'un lit, l'autre « déchiffre » la composition dont, dans un instant, il donnera lecture au jury.

On peut être assuré que les lecteurs sont judicieusement choisis. Ils ne doivent être, en aucun cas, parent d'un candidat. Leur impartialité est — dans la mesure humaine — garantie du mieux possible. Mais l'on ne saurait pallier les défaillances imprévisibles. Une amitié, une affection peuvent apporter des éléments de moindre honnêteté. Imaginez qu'un lecteur ait pu discerner sur la copie qu'il va lire une « marque » minuscule et particulière, tracée par un candidat qui l'a prévenu. Il reconnaît alors le travail exécuté par celui auquel il veut du bien. Il lui est loisible, pendant le « déchiffrement », d'« améliorer » la copie du candidat.

Le jury, qui est tout oreilles, mais en l'occurrence n'a pas d'yeux pour voir, peut alors juger à faux...

Il ne faut pas crier à l'impossible. L'administration de l'Assistance publique a la certitude que des irrégularités ont été commises et — les jurés étant insoupçonnables, les « questions », pour les raisons exposées plus haut, ne pouvant être connues par avance — conclut avec raison qu'il y eut vraisemblablement « amélioration » de certaines copies, grâce à une « lecture » trop favorable.

Bien entendu, on soupçonna des lecteurs. Des preuves, point, et l'on conçoit aisément qu'il soit à peu près impossible d'en détenir. Allez donc démontrer qu'une copie ne correspond pas à la lecture qui en a été faite plusieurs jours auparavant !...

Parmi les lecteurs du concours du 13 octobre — parmi les soixante lecteurs ! — se trouvait Mme Georgette Longuet, jeune et brillante interne à l'hôpital des Enfants-Malades, où son mari est également interne. Collègue charmante, d'une parfaite conscience professionnelle, elle ne comptait que des amis... Après le concours coururent les bruits dont nous nous sommes fait plus haut l'écho étudié. Personne ne prononça, parmi les lecteurs sus-

ceptibles d'avoir été soupçonnés d'« amélioration » préméditée, le nom de Mme Longuet. Pensa-t-elle qu'on pouvait la ranger parmi ceux qui avaient facilité les fraudes. Se crut-elle visée parmi les rumeurs persistantes qui circulaient ? On ne sait. L'Assistance publique et les Enfants-Malades observent à cet égard le plus complet mutisme.

Toujours est-il que, jeudi matin, alors que le docteur Longuet partait pour l'hôpital, elle fit une course avenue Victoria. Vers midi, quand son mari rentra 26, avenue de Breteuil, où les deux médecins habitent depuis deux ans, il la trouva étendue sur son lit, morte, tuée d'une balle de revolver dans la bouche.

Sa douleur fut indescriptible. Nous l'avons vu. Il demande le silence et se refuse à dire quoi que ce soit.

— Respectez ma douleur, dit-il. Je suis un être qui souffre horriblement. Tous me comprendront.

A l'Assistance publique, on se refuse à établir une relation de cause à effet entre les irrégularités relevées et le suicide de la jeune « lectrice ». Il n'y a pas, a priori, connexité entre un drame intime et des faits d'ordre administratif.

Au reste, admettons même — hypothèse toute gratuite — que Mme Longuet ait « amélioré » des copies, il y aurait une éclatante disproportion entre les sanctions envisagées — si par hasard elle était fautive — et la mort qu'elle s'est infligée.

S'il est vrai qu'il y eut des fraudes, s'il est vrai que M. Mourier, directeur de l'Assistance publique, envisage des sanctions individuelles probables, il n'est pas question de mesures graves. Nous pouvons affirmer que dans l'état actuel de l'enquête rien ne vient justifier l'annulation du concours.

On mesure mieux ainsi le manque de mesure qu'il put y avoir à établir un rapport déductif entre les fraudes du concours et la mort de Mme Longuet.

Qu'il y ait eu, sinon un scandale, du moins des irrégularités, c'est certain. Que l'on connaisse, sinon des coupables, tout au moins des fautifs, c'est également indiscutable. Mais la modération avisée de l'administration, doit servir d'exemple. Il convient, devant une mort douloureuse, de s'incliner et de ne pas chercher, surtout, une relation directe et sans proportion entre une rupture d'anonymat et un suicide. E. J.

Mme LONGUET FIT SES ETUDES A LA FACULTÉ DE CAEN

Le Mans, 24 déc. (dép. Petit Parisien)

Le suicide de Mme Georgette Longuet éprouve cruellement une famille très honorablement connue au Mans. Elle était la fille de Mme Lépine, ancienne directrice de l'école maternelle de la rue des Sablons. Son père était lui-même instituteur.

A la suite de brillantes études, Mme Longuet fit en Ecosse un séjour de deux ans pour se perfectionner dans la connaissance de la langue anglaise. Elle y tomba malade et c'est pendant son hospitalisation à Glasgow qu'est née sa vocation médicale. Rentrée en France, elle suivit les cours de la faculté de Caen avec le plus grand succès, puis fut admise au concours de l'internat des hôpitaux de Paris.

MISS HAMPSON LA JEUNE ANGLAISE DISPARUE SE SERAIT SUICIDÉE

On se rappelle la mystérieuse disparition signalée il y a quelques jours seulement de miss Joris Violet Hampson, cette jeune Anglaise qui, ayant quitté son frère un après-midi pour aller retrouver, disait-elle, sa mère, n'a plus reparu à l'hôtel, 3, rue de Chevreuse, où elle habitait avec sa famille.

Or, le 10 décembre, vers midi, un passant avait découvert, près du pont Alexandre-III, sur le quai, un sac à main contenant divers objets de toilette, deux flacons de somnifère vides et une enveloppe déchirée sur laquelle pouvait se lire cette adresse : « Mrs Hampson, the Cottage Bull Farm, à Grag-Shott (Sussex). »

Ce sac à main avait été transmis le 13 décembre aux objets trouvés par les soins de M. Monneret, commissaire des Invalides.

Hier, M. Cyrille Hampson, le jeune frère de la disparue, se présentait, sur les conseils de M. Lambert, commissaire du quartier Notre-Dame-des-Champs, au bureau des objets trouvés où on le mettait en présence du sac recueilli il y a quinze jours au pont Alexandre-III et des objets qu'il contenait. M. Hampson reconnut formellement le sac comme étant celui de sa sœur et l'adresse de l'enveloppe déchirée comme étant celle de ses parents. Mais il continue à ne pas croire au suicide de sa sœur qui, dit-il, « ne s'expliquerait ni par un déséquilibre physique ou mental, ni par une peine de cœur où un souci matériel quelconque ».

Toutefois, étant donné qu'on a retrouvé deux tubes de stupéfiants vides et le sac sur un quai de la Seine, il est très vraisemblable que miss Hampson, pour des causes ignorées même de ses plus intimes, se sera empoisonnée, puis jetée à l'eau.

UNE AMERICAINE SE SUICIDE DANS UN HOTEL

Neurasthénique, esseulée, une femme américaine, âgée de trente-sept ans, s'est, l'autre matin, donné la mort dans un hôtel du boulevard Raspail. Professeur de musique, Mrs Anna Lurie Casso, née à Brooklyn le 6 janvier 1886, était arrivée au Havre le